Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 13 février 2006

Affaire suivie par : Caroline HENRY de VILLENEUVE
Tél : 04.37.48.36.25.
Fax : 04 37.48.36.11
Mèl : caroline.henry-de-villeneuve@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

CHV134.doc

Objet : **Comité national Sécheresse du 15 février**

Bilan de la situation hydrologique sur le bassin Rhône-Méditerranée au début février 2006 et préparation de l'étiage 2006

1. Bref aperçu de la situation hydrologique sur le Bassin

Tandis que le sud du bassin, sur le pourtour méditerranéen en Languedoc-Roussillon et PACA, a été globalement arrosé ces derniers mois, la sécheresse se fait sentir sur la moitié nord du bassin à partir d'une ligne Montélimar-Mende avec un déficit pluviométrique, cumulé sur ces 6 derniers mois, d'un tiers des précipitations normales. On note un déficit pluviométrique accentué de l'ordre de 50 % des normales cumulées depuis le 1er septembre 2005 sur les massifs alpins de Savoie et des Hautes-Alpes et sur le sud-est du Jura.

2. Bilan des arrêtés cadre et des arrêtés de limitation d'usage

2.1. Bilan des arrêtés cadre (voir carte 1 jointe et tableau en annexe)

Les arrêtés cadre sont élaborés dans un objectif d'application inter annuelle. Ceux de 2005 seront donc reconduits dans les mois qui viennent et certains modifiés au regard de leur application lors de l'étiage 2005. C'est le cas des départements de Côte d'Or et de la Loire dont l'arrêté est récent (août 2005). De nouveaux arrêtés cadre sont prévus pour une mise en application dès l'étiage 2006 dans les **Alpes Maritimes, le Gard, l'Hérault, l'Isère, la Savoie et l'Ardèche**.

Ainsi sur les 25 départements du bassin Rhône-Méditerranée :

11 départements (44 %) ont un arrêté cadre en vigueur,
5 départements (20 %) ont un plan d'action sécheresse (région Franche-Comté) ou des zones d'alerte (Haute-Savoie) en vigueur,
6 départements (24 %) ont un arrêté cadre en cours de préparation pour une première application en 2006 (Ardèche, Isère, Savoie, Gard, Hérault, Alpes-Maritimes)
3 départements (12 %) n'ont pas d'arrêté cadre ou de plan d'action sécheresse actuel ou prévu (Aude, PO, Bouches du Rhône)

En résumé, pour le bassin Rhône-Méditerranée, **88 % des départements du bassin seront dotés d'un arrêté cadre ou d'un dispositif pour aborder l'étiage 2006** permettant une anticipation accrue de la « crise sécheresse » éventuelle ainsi qu'une meilleure progressivité et coordination inter-départementale des mesures de restriction d'usages qui seront prises.

2.2. Bilan des arrêtés de limitation d'usage (voir carte 2 jointe et tableau en annexe)

Concernant les arrêtés de limitation d'usage, tous les arrêtés du bassin étaient levés au 30 septembre 2005 à l'exception des deux départements bourguignons, la Saône et Loire qui a levé son arrêté le 15 novembre 2005 et la côte d'Or qui l'a levé le 30 novembre 2005.
Depuis, aucun nouvel arrêté de limitation d'usages n'a été pris au 13 février 2006 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Toutefois les départements des Hautes -Alpes et du Var envisagent d'entrer en niveau de vigilance (projets d'arrêté de niveau 1).

En 2005, 17 départements sur 25 ont pris des mesures de restrictions d'usages (47 arrêtés de limitations d'usage sur la période et l'ensemble du bassin) de niveau 1 pour la majorité, de niveau 2 pour 9 départements et de niveau 3 pour les départements du Gard, du Rhône et de l'Ain.

8 départements n'ont pas pris de mesures de restriction des usages de l'eau en 2005 ; il s'agit des départements de la région de Franche-Comté, des Alpes du Nord (Savoie et Haute-Savoie), des Alpes maritimes et des Pyrénées orientales.

3. Comités départementaux sécheresse de ce début d'années 2006 et actions prises en vue de l'étiage 2006

Des informations qui nous sont remontées, il ressort que sur les 25 départements du bassin, 14 préfectures ont réuni leur comité sécheresse en ce début d'année 2006 (voir tableau en annexe).

En sus de la reprise des arrêtés cadre ou de la préparation de nouveaux arrêtés, les **trois axes principaux de mesures** qui ressortent de l'ensemble de ces comités sont les suivants :

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- le suivi de la ressource en eau,
- les actions de communication vis-à-vis des différents publics concernés

Par ailleurs des mesures ont été initiées en matière d'agriculture dans les secteurs sensibles et il convient de signaler le cas particulier du barrage de Serre-Ponçon dans les hautes-Alpes.

3.1. Les comités sécheresse départementaux de ce début d'année 2006 région par région

En **Languedoc-Roussillon**, les 5 départements de la région n'ont pas réuni leur comité sécheresse car les préfets ont estimé que la situation hydrologique actuellement favorable avec une recharge importante des ressources en eau ne justifiait pas, dès ce début d'année, de réunir les services concernés. Toutefois, deux départements de cette région ont un projet d'arrêté cadre en préparation pour une mise en application pour la première année à l'occasion de l'étiage 2006 (Hérault et Gard).

En **PACA**, les 5 départements sur 6 ont réuni leur cellule sécheresse à l'exception du département des Alpes Maritimes également dans une situation de recharge des ressources favorable en ce début d'année. Ce département prépare également un nouvel arrêté-cadre pour l'étiage 2006 (première année d'application).

En **Rhône-alpes**, cinq départements ont réunis leur comité sécheresse en ce début d'année 2006 (Drôme, Isère, Loire, Savoie et Haute-Savoie).
Le département de l'Ain a tenu une réunion de bilan de l'étiage 2005 et de préparation de mesures 2006 le 12 décembre 2005 et prévoit une prochaine réunion au printemps qui sera l'occasion de présenter à l'ensemble des acteurs de l'eau du département l'arrêté cadre modifié au regard de l'expérience acquise à l'issue des deux années antérieures d'application.
Le département de l' Ardèche ne l'a pas fait parce que la situation hydrologique était contrastée et qu'il préparait un arrêté cadre tout en ayant conscience des risques potentiels sur certaines activités.
Pour le département du Rhône, il leur paraissait trop tôt pour prévoir d'éventuelles mesures.

Trois départements, l'Isère, la Savoie et l'Ardèche, préparent un premier arrêté cadre pour l'étiage 2006 et la Loire prévoit une modification de leur récent arrêté.

En **Franche-Comté**, 2 départements sur 4 ont réunis leur comité sécheresse. Dans cette région les mesures prises vis-à-vis de la sécheresse se font à l'échelle régionale par l'application d'un plan d'action en cours de révision pour l'étiage 2006.

Pour le versant Rhône-Méditerranée de la **Bourgogne**, les deux départements Côtes d'Or et Saône et Loire ont réuni leur comité sécheresse. Des évolutions seront apportées aux arrêtés-cadre de ces départementaux au regard des expériences des années antérieures.

De façon générale la vigilance est de mise pour l'ensemble des services de l'Etat concernés sur l'évolution des indicateurs pluviométriques et hydrologiques dans les prochaines semaines.

3.2. Préparation de l'étiage 2006

3.2.1. Alimentation en eau potable : état des lieux des problèmes

Des Conseils généraux de certains départements se mobilisent vers une sécurisation de la ressource en s'engageant en premier lieu dans un schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable comme dans les Alpes-Maritimes, dans le Jura… Précisions que beaucoup de travaux ont été faits dans ce sens ces dernières années et en particulier depuis la sécheresse 2003.

Cependant certaines communes isolées ou avec des équipements de prélèvements fragiles connaissent des difficultés ou pourraient avoir notamment :

- dans le Jura (Saint-Claude, Moirans, Villards d'Héria)
- dans la partie nord de l'Hérault,
- la ville de Gap dans les Hautes Alpes avec des prélèvements dans le Drac en étiage sévère,
- dans la Drôme où le préfet a demandé de rappeler aux maires d'une trentaine de communes dans le Diois et les Baronnies qui ont connu des difficultés temporaires lors de l'étiage 2005 la nécessité de la sécurisation de leur alimentation en eau potable.
- quelques communes en Haute-Savoie
- 5 communes dans le Var (Bargemon, Aiguines, Flayosc, Les Arcs, Méounes)

Ainsi l'approvisionnement en eau potable de ces communes confrontées à des difficultés, en particulier en régions montagneuses, reste un effort à poursuivre par la sécurisation des réseaux ou la recherche de solutions nouvelles pour les communes approvisionnées par des sources en voie de tarissement ; les réflexions ou les travaux sont en cours.

Les départements de Savoie et de Haute-Savoie connaissant un étiage hivernal au moment d'un afflux touristique, peuvent rencontrer des tensions dans certaines stations de ski en février . En Haute Savoie, des rationnements sont possibles dans quelques communes en rupture d'A.E.P.

3.2.2. Le suivi de la ressource en eau

Le défaut de connaissance de la ressource est souligné dans plusieurs départements (Ardèche, Var). Pour les bassins versants inter-départementaux, le choix des sites de mesures et du niveau des seuils sont discutés en cellule inter-départementale à l'échelle d'un bassin versant.

La nécessité du suivi de la ressource en eau disponible et des prélèvements notamment dans les secteurs sensibles, particulièrement vis à vis de l'A.E.P. est soulignée ; signalons qu'en Haute Savoie, le contrôle du remplissage des retenues collinaires alimentant les canons à neige a été réalisé, car des tensions entre l'usage AEP et la neige de culture apparaissent en étiage hivernal.

En Haute-Saône, une actualisation des données relatives aux besoins des activités industrielles et des sources d'économies possibles a été demandée.

3.2.3. Les actions de communication

Des actions de communication pour en appeler aux économies et à la responsabilisation des acteurs ainsi que des actions de sensibilisation pour une meilleure prise en compte du risque de sécheresse, notamment par la profession agricole (presse, site Internet…) ont été entreprises dans les départements.

Dès à présent, certaines préfectures de départements et régions ont publié un communiqué de presse à la suite des comités sécheresse tenus, comme la préfecture de région PACA, les préfectures des départements de la Drôme, de la Loire, de Saône et Loire...

Des plans de communication renforcés ont également été prévus (Alpes de Haute-Provence, Drôme, Haute-Savoie, Saône-et-Loire et Jura) ainsi qu'une mise à disposition améliorée des données (Drôme).

3.3. Actions de sensibilisation vis-à-vis des agriculteurs

Concernant les actions de sensibilisation vis à vis des agriculteurs, certains départements ont entamés des discussions sur les mesures à prendre dès maintenant en prévision d'étiage en 2006.

C'est le cas du département des Alpes de Haute Provence qui leur a demandé une adaptation des assolements en conséquence. Une lettre du préfet au Président de la chambre d'agriculture et aux 4 présidents d'organisations syndicales a accompagné cette demande.

Dans la Drôme, il a été demandé aux agriculteurs de prendre en compte la sécheresse dans leur pratiques agricoles organisée en irrigation collective et individuelle.

Certains agriculteurs du Jura ont anticipé les difficultés potentielles à venir en réduisant leurs surfaces de cultures les plus consommatrices d'eau.

3.4. Le cas du barrage de Serre-Ponçon

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le bassin versant du barrage de Serre-ponçon connaît un fort déficit pluviométrique depuis quelques mois et enregistre un niveau actuellement bas. Cette situation est notamment due à une phase de remplissage qui ne se fait pas en raison d'un déficit pluviométrique de l'ordre de 40 à 50 % sur l'ensemble des massifs alpins du sud par rapport aux normales cumulées depuis 6 mois.

Dans l'objectif d'assurer un remplissage compatible avec l'utilisation touristique des plans d'eau en juillet et août, la situation hydrologique, l'état actuel du stock constitué et les prévisions d'apports sur le bassin versant de ce barrage conduisent à la plus grande vigilance.

EDF a d'ores et déjà pris des mesures dans ce sens en limitant les turbinages aux stricts besoins pour l'alimentation en eau potable et la sécurité d'alimentation électrique.
La situation est régulièrement réévaluée tous les quinze jours.

Des discussions ont eu lieu en comité régional sécheresse afin de trouver une solution optimale pour la fourniture de l'eau des différents usagers (AEP, Agriculture) et la sécurisation des alimentations électriques en particulier de la région PACA.

4. Situation du Rhône et conséquences pour les CNPE

Pour le mois de janvier 2006, les débits observés par la CNR, en moyenne mensuelle, sont plus faibles que les débits de ces trois dernières années à la même époque. Les faibles débits observés cet été et cet automne se poursuivent pendant la période hivernale.
Ainsi, sur l'ensemble de 6 stations de mesures du débit échelonnées le long du Rhône, « l'hydraulicité hivernale » a été faible comparée à celle de la période 1920-2005. Elle se positionne, suivant les mois et les stations, entre le 5ème et le 20ème rang sur les 85 dernières années pour les 6 stations.

Toutefois ces faibles débits actuels n'ont pas d'impact sur le fonctionnement des centrales nucléaires pour la production d'électricité pour Bugey (des mesures particulières étant prévues lorsque le débit est en-dessous de 130m3/s) et Saint-Alban, ni pour Cruas compte-tenu de la mise en place d'une gestion optimisée de la production et du rejet des effluents ou pour Tricastin, le faible débit étant compensé par des températures basses .

Pour cet été si la situation perdure, il est prévu (au-delà de l'application des textes sur les dérogations) de poursuivre l'organisation optimisée de la production (et des rejets d'effluents) avec en tant que de besoin des ajustements de la production ; il convient de signaler que Tricastin a prévu de s'équiper en juin 2006 d'une mesure de débit autonome (à l'aval), débit jusqu'ici calculé, pour mieux suivre son évolution et que le décret comportant notamment les prescriptions sur le prises et les rejets d'eau est en cours de révision.

5. Résumé de la situation hydrologique région par région

Sur le versant Rhône-Méditerranée de la région **Bourgogne**, la recharge de l'hiver précédent avait permis de maintenir les cours d'eau à des valeurs moyennes pendant le printemps et une partie de l'été. Cependant, la faiblesse des précipitations et la baisse des niveaux des nappes ont entraîné les débits vers des valeurs de plus en plus faibles au cours de l'étiage. A la fin du mois de septembre, les débits de la plus grande partie des cours d'eau étaient voisins d'une période de retour quinquennale sèche.

Ensuite, les précipitations de l'automne ont été insuffisantes pour faire remonter nappes et cours d'eau de manière durable. L'année 2005 s'achève sur des valeurs très inférieures à la normale, les périodes de retour étant décennales voire vicennales.

Les faibles précipitations n'ont pas permis de redresser la situation des nappes dont le niveau reste assez bas. Si les nappes peu réactives comme la nappe du Saint-Cosme ont tout juste cessé de descendre, les nappes d'accompagnement ont, de leur côté, amorcé un début de remontée.

Malgré ce début de remontée et une augmentation sensible des débits de tous les cours d'eau fin janvier, on est encore très en dessous des valeurs saisonnières alors que la période de recharge est déjà avancée.

En raison d'une réactivité importante du milieu sur la plus grande partie bassin, il est difficile de se prononcer avec certitude sur le déroulement de l'année à venir. Pour autant, la situation est suffisamment préoccupante et incertaine pour en appeler à la vigilance.

En **Franche-Comté**, la situation est tendue avec notamment la persistance des basses eaux du fait de l'absence de pluies automnales conséquentes, l'absence de recharge des nappes depuis le mois d'octobre et des niveaux qui restent à plus de 50 cm en dessous de la moyenne saisonnière pour ce mois de janvier. Le déficit pluviométrique se creuse progressivement, Janvier n'ayant pas apporté davantage de précipitations ; l'année 2006 risque d'être difficile.

En **Rhône-Alpes**, la situation déficitaire perdure sur une grande partie de la région. Excepté l'extrême sud-ouest de l'Ardèche, les cumuls mensuels de pluie mesurés de septembre à janvier sont faibles. Par rapport à décembre, les pluies efficaces diminuent et deviennent même négatives sur les Alpes de la Maurienne à l'Ubaye

Cet automne, le manque d'eau a continué de se faire sentir sur tous les cours d'eau de la région pour lesquels les écoulements sont faibles à très faibles avec souvent des périodes de retour supérieures à 5ans, voire 10 ans. La situation s'est encore dégradée ou est restée au mieux stationnaire en ce début d'année 2006.

De nombreuses nappes du nord de la région voient leurs niveaux demeurer bas. La situation est toujours tendue sur le Pays de Gex, le Genevois, la Bresse et le Bas-Chablais. Il en est de même dans l'Est Lyonnais, la vallée de la Vienne et de Bièvre Valloire. Toutes ces nappes sont situées dans une zone de déficit important de pluies efficaces.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la situation est actuellement favorable. Le déficit pluviométrique, qui était inférieur de moitié aux précipitations normales fin août 2005 (environ 50 % des précipitations normales cumulées depuis le 1er septembre 2004), s'est en grande partie résorbé entre septembre et janvier grâce à plusieurs épisodes pluvieux importants cumulant globalement 400 mm sur les trois quarts de la région à l'exception des massifs alpins. Les précipitations ont atteint jusqu'à 500-600 mm d'eau de Toulon à Menton le long d'une large bande suivant le littoral méditerranéen mettant les départements du Var et des Alpes-Maritimes, au moins temporairement, à l'abri.

Le **Languedoc-Roussillon** est globalement dans une situation favorable avec des précipitations cumulées les 6 derniers mois au dessus des normales saisonnières (avec même des débordements significatifs notamment de l'Hérault et de la basse vallée de l'Aude fin janvier 2006). On constate une recharge significative des cours d'eau, des nappes et des retenues.

Carte 1

ETIAGES 2005 - 2006 :
ARRETES CADRE DEPARTEMENTAUX EN VIGUEUR ET EN PREPARATION
ET AUTRES DISPOSITIFS
SUR LE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE
à la date du 13 février 2006

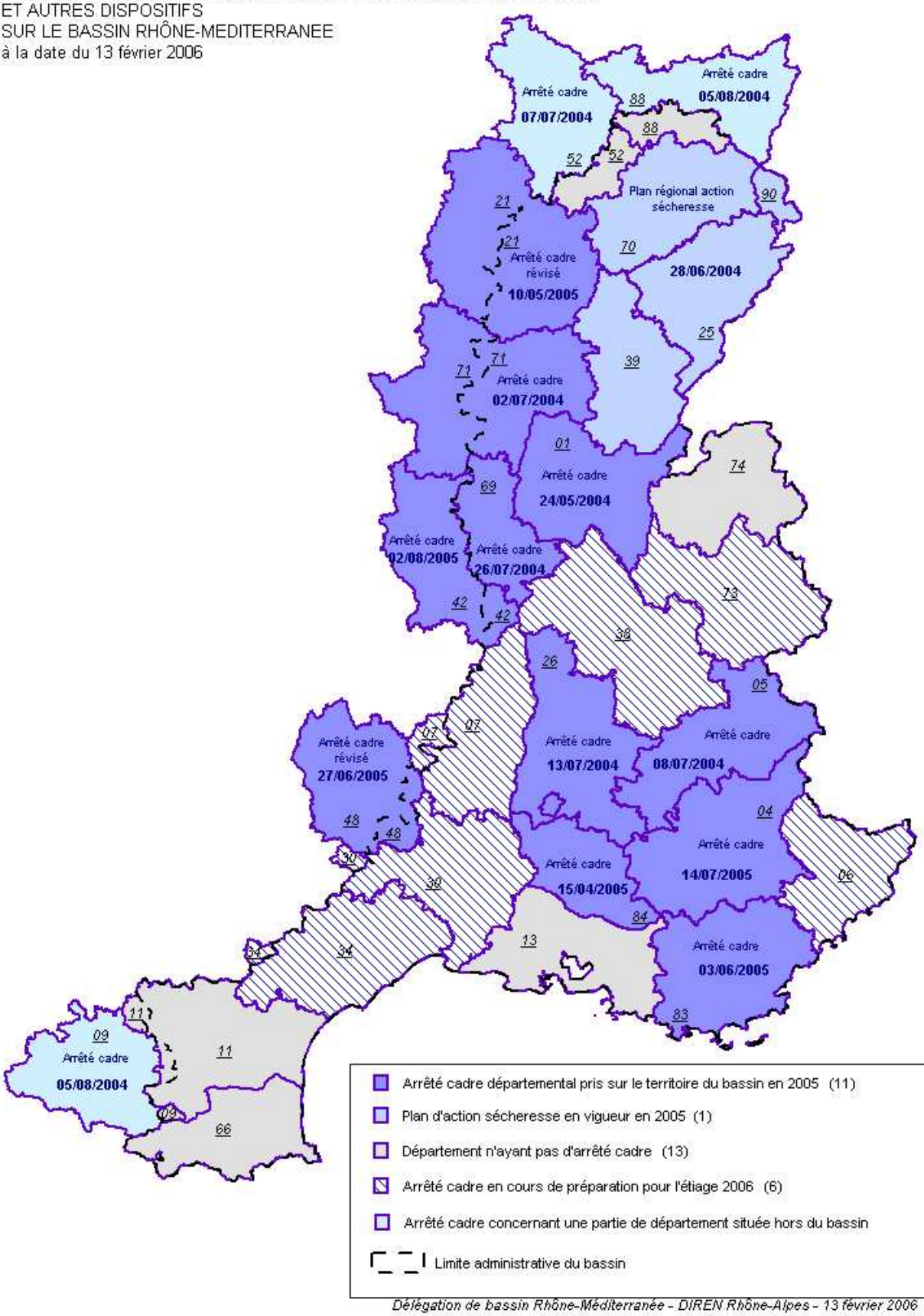

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée - DIREN Rhône-Alpes - 13 février 2006

Carte 2

SECHERESSE :
Arrêtés préfectoraux de LIMITATION DES USAGES DE L'EAU
adoptés en 2005 sur le bassin Rhône-Méditerranée
à la date du 8 septembre 2005

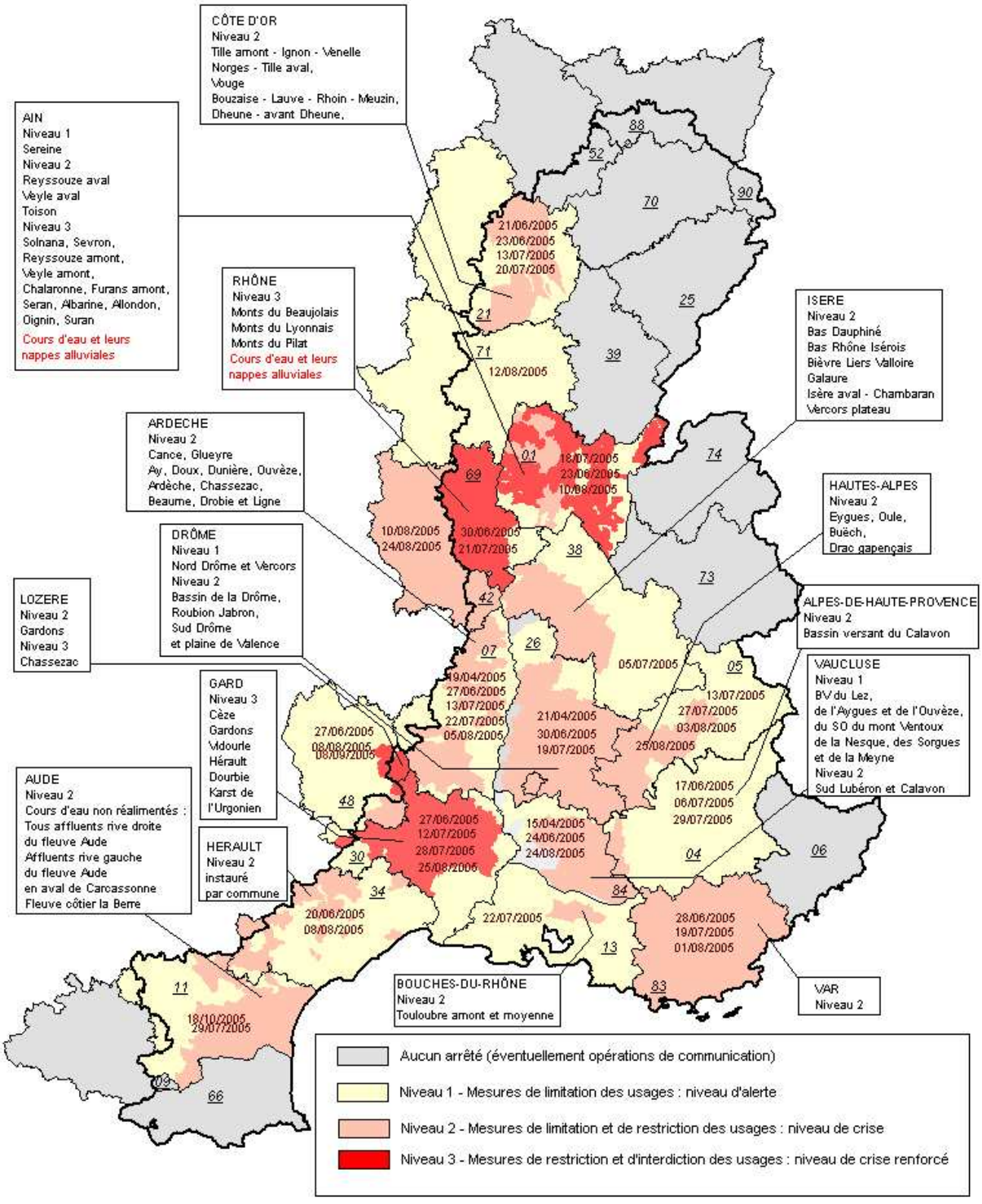

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée - DIREN Rhône-Alpes

DIREN 208 bis, rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03
Tél : 04 37 48 36 00 – Fax : 04 37 48 36 01 – www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

ANNEXE – Suivi des arrêtés sécheresse 2004 – 2006 – Situation au 13 février 2006

Région	Département	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse		Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêtés de limitation d'usages 2005			
			2005	2006	Date de l'Arrêté	Date de l'Arrêté	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	Durée d'application	Commentaires
Champagne Ardenne	Haute Marne - 52	[Seine-Normandie : 07/07/04]			7 juillet 2004				
Lorraine	Vosges - 88	[Rhin-Meuse : 5 août 2004] Arrêté cadre interdépartemental sur la Meuse et la Moselle]							
Bourgogne (Bassin Rhône-Méditerranée)	Côte d'Or - 21	10 mai 2005	2 août 2005	26 janvier 2006	19 avril 2004 25 juin 2004 23 juillet 2004	21 juin 2005 23 juin 2005		30 novembre 2005	
						13 juillet 2005	Niveau 1 pour les BV : Tille amont, Ignon, Venelle, Norges, Tille aval, Vouge, Bouzaire, Lauve, Rhoin, Meuzin, Ouche aval		
						20 juillet 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Dheune avant Dheune (8), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9 b) Niveau 2 pour les BV : Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7) Sur l'ensemble du département, mesures générales de restriction prévues à l'article 4.2 de l'Arrêté cadre		
						11 août 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9b) Niveau 2 pour les BV : Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7), Dheune avant Dheune (8),		
						25 août 2005	Niveau 1 pour les BV : Saône (1), Vingeanne (3), Bèze-Albane (4), Bièvre (6b), Sans Fond (6t), Ouche amont Suzon Vandenesse (9), Ouche aval (9b) Niveau 2 pour les BV : Tille amont Ignon Venelle (2), Norges Tille aval (5), Vouge (6), Bouzaize Lauve Rhoin Meuzin (7), Dheune avant Dheune (8),		
						26 octobre 2005	Prorogation de l'arrêté du 25 août 2005		
	Saône et Loire - 71	2 juillet 2004		31 janvier 2006	13 août 2004	12 août 2005	Niveau 1 sur l'ensemble du département (Niveau 2 sur 4 bv sur Loire-Bretagne)	15 novembre 2005	
Franche-Comté	Doubs - 25	Plan régional d'action sécheresse 28 juin 2004		24 janvier 2006					
	Jura - 39			26 janvier 2006					
	Haute Saône - 70								
	Territoire Belfort								

DIREN 208 bis, rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03
Tél : 04 37 48 36 00 – Fax : 04 37 48 36 01 – www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Région	Département	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse		Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêtés de limitation d'usages 2005			
			2005	2006	Date de l'Arrêté	Date de l'Arrêté	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	Durée d'application	Commentaires
Rhône-Alpes	Ain - 01	24 mai 2004	RAS	RAS	21 juin 2004	23 juin 2005	**Niveau 1 et niveau 3** à l'ouest du département (Secteur Bresse-Dombes)	15 septembre 2005	
						18 juillet 2005	**Niveau 1** Reyssouze aval et Veyle aval **Niveau 2** Solnan, Reyssouze amont, Albarine, Oignin, Toison **Niveau 3** Sevron, Veyle amont, Chalaron, Furans amont, Seran, Allondon, Suran		
						10 août 2005	Niveaux 1 à 3 selon les bassins		
	Ardèche – 07	En préparation Prévu en 2006	27 juin 2005	RAS	2 juillet 2004 23 juillet 2004	19 avril 2005	Niveau 1 sur les communes des bassins versants de l'Ouvèze et de l'Ardèche	30 septembre 2005	Au moins un arrêté par an depuis 1996. Arrêté du 6 septembre 2005 concernant uniquement le bassin Loire-Bretagne
						27 juin 2005	**Niveau 2** sur les bv Cance, Ay, Doux, Dunière, Glueyre, Ouvèze, Glueyre, Beaume et Drobie, Ligne	30 septembre 2005	
						13 juillet 2005	Adaptation des mesures pour les agriculteurs ayant une démarche de gestion quantitative	30 septembre 2005	
						22 juillet 2005	Renforcement des mesures usages AEP et irrigation agricole **Niveau 2** sur les bv Cance, Ay, Doux, Dunière, Glueyre, Ouvèze, Glueyre, Beaume et Drobie, Ligne	30 septembre 2005	
						5 août 2005	Niveau 1 pour tout le département pour usages piscines <u>Usage agricole</u> **Niveau 2** maintenu sur BV : Ay, Doux, Dunière, Ouvèze, Beaume et Drobie, Ligne Niveau 2 sur bassin de Eyrieux Niveau 2 renforcé sur les BV de la Cance et de la Gluyère Niveau 1 sur secteur Rhône Renforcement restriction usage AEP sur ensemble département Restriction sur le bassin de l'Heyrieux	30 septembre 2005	

Région	Département	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse		Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêtés de limitation d'usages 2005			
			2005	2006	Date de l'Arrêté	Date de l'Arrêté	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	Durée d'application	Commentaires
Rhône-Alpes (suite)	Drôme - 26	13 juillet 2004	15 avril 2005	24 janvier 2006	15 juillet 2004 29 juillet 2004	21 avril 2005	Instauration du niveau de vigilance sécheresse	Selon l'évolution de la situation -levé-	
						30 juin 2005	**Niveau 1** sur bassin de la Drôme, Roubion Jabron, Sud Drôme et plaine de Valence	30 août 2005	
						19 juillet 2005	**Niveau 1** sur Nord Drôme et Vercors **Niveau 2** sur bassin de la Drôme, Roubion Jabron, Sud Drôme et plaine de Valence	19 septembre 2005	
	Isère - 38	Projet d'arrêté cadre en cours de consultation Prévu en 2006	14 juin 2005	31 janvier 2006	8 juillet 2004 26 juillet 2004 5 août 2004	5 juillet 2005	**Niveau 1** sur l'ensemble du département **Niveau 2** sur 6 secteurs au sud-ouest du département	5 septembre 2005	
	Loire - 42	2 août 2005 Modifications prévues pour l'étiage 2006		9 février 2006		10 août 2005	**Niveau 2** sur l'ensemble du département	Selon l'évolution de la situation -levé-	
						24 août 2005	**Niveau 2** sur l'ensemble du département – mesures complémentaires		
	Rhône - 69	26 juillet 2004	20 juillet 2005	RAS	26 juillet 2004	30 juin 2005	**Niveau 2** sur les secteurs Monts du Lyonnais, monts du Beaujolais, massif du Pilat.	30 septembre 2005	
						21 juillet 2005	**Niveau 3** sur les secteurs Monts du Lyonnais, monts du Beaujolais, massif du Pilat.		
	Savoie - 73	Première version de l'arrêté cadre en mars 2006		26 janvier 2006	30 juillet 2004				
	Haute Savoie - 74	Dispositif sécheresse en 2005 Arrêté-cadre à l'étude	20 avril 2005	24 janvier 2004	oui				

Région	Département	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse		Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêtés de limitation d'usages 2005			
			2005	2006	Date de l'Arrêté	Date de l'Arrêté	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	Durée d'application	Commentaires
Languedoc-Roussillon **Comité régional sécheresse le 12 mai 2005**	Aude - 11			RAS		29 juillet 2005	Niveau 2 sur les affluents rive droite de l'Aube et de l'Orbieu Affluents rive gauche de l'Aude Fleuve côtier « la Berre»	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique -levé-	Bassin AG : Projet d'arrêté en cours sur le système « montagne noire » (Frequel et ses affluents)
						18 octobre 2005	Levée de toutes les mesures de limitation des usages de l'eau		
	Gard - 30	Arrêté cadre en préparation pour 2006	25 avril 24 juin 11 juillet 27 juillet 10 août 23 août 6 septembre … 2005 une dizaine de réunions	RAS		24 juin 2005	Limitation des usages de l'eau non prioritaires. Déclinaison au niveau des collectivités	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique -levé le 26 septembre-	
						12 juillet 2005	**Niveau 2** pour les bv du Vidourle, de la Cèze et des Gardons		
						28 juillet 2005	Niveau 3 pour les BV du Vidourle, de la Cèze, des Gardons, de l'Hérault et de la Dourbie		
						25 août 2005	Niveau 3 pour les BV du Vidourle, de la Cèze, des Gardons, de l'Hérault, de la Dourbie et du karst de l'Urgonien (sources de résurgence des Gardons)		
	Hérault - 34	Arrêté cadre en préparation pour 2006	16 juin 6 juillet 20 juillet 2005	RAS		20 juin 2005	Niveau 1 sur tout le département. Interdiction d'arrosage des espaces verts, dont golfs et vignes. Interdiction de lavage des voitures et voiries. Limitation des consommation industrielles et commerciales.	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique -levé-	
			5 août			8 août 2005	Niveau 2 pour 65 communes (interdiction totale d'arrosage tous terrains publics et sportifs). Possibilité de renforcement par arrêté municipal.	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique -levé-	
	Lozère - 48	27 juin 2005	Cellule sécheresse le 6 juillet 2005	RAS		25 juillet 2005	**Niveau 2 sur le** Chassezac et les Gardons cévenols	Fonction de l'évolution de la situation hydrologique -levé-	
						8 août 2005	**Niveau 2 sur** les Gardons cévenols Niveau 3 sur le Chassezac		
						8 septembre 2005	**Levée de toutes les mesures en vigueur sur l'ensemble des bassins versants du département**		
	Pyrénées Orientales -66			RAS					

Région	Département	Arrêté-cadre inter annuel	Réunions sécheresse		Arrêté de limitation d'usages 2004	Arrêtés de limitation d'usages 2005			
			2005	2006	Date de l'Arrêté	Date de l'Arrêté	Niveau de limitation provisoire des usages de l'eau et délimitation géographique	Durée d'application	Commentaires
Provence-Alpes-Côte d'Azur **Comité régional sécheresse les 8 avril, 14 mars et 8 juin** **Préparation d'un Plan régional Sécheresse pour 2006**	Alpes de Haute Provence - 04	Plan 2004 révisé par arrêté-cadre du 14 juin 2005	29 mars 20 avril 6 juillet 2005	24 janvier 2006	28 juillet 2004 (1er niveau) + campagne d'information Levée envisagée le 15 /09/04	17 juin 2005		Retour à la normale sous avis comité spécifique / 30 septembre 2005	Vigilance sur les autres secteurs
						6 juillet 2005			
						29 juillet 2005	Niveau 1 sur le département Niveau 2 sur Calavon		
	Hautes Alpes - 05	Plan arrêté le 1er juillet 2004 en cours de révision suite réunion du comité sécheresse du 23 mars 2005 et 18 mai 2005	23 mars 18 mai 2005	24 janvier 2006	12 juillet 2004 (1er niveau) Levée envisagée fin sept 04	13 juillet 2005		30 septembre 2005	Appel à la vigilance par voie de presse
						27 juillet 2005	Niveau 2 sur les bassins de l'Eygues et de l'Oule		
						3 août 2005	Niveau 2 sur les bassins de l'Eygues, de l'Oule et du Buëch		
						25 août 2005	Niveau 2 sur les bassins de l'Eygue, de l'Oule, du Buëch et du Drac gapençais		
	Alpes Maritimes - 06	Arrêté cadre en projet pour l'étiage 2006	Groupe travail interadministratif le 27 juillet	RAS					
	Bouches du Rhône - 13	Plan sécheresse en cours d'élaboration	13 mai 28 juin 8 août 2005	7 février 2006	Communiqué de presse du 13 juillet 2004	22 juillet 2005	Niveau 2 sur le secteur Touloubre amont	15 septembre 2005	Plan sécheresse en cours de discussion Vigilance
	Var - 83	Arrêté cadre du 3 juin 2005	Commission départementale de l'eau 20 avril 29 juillet 2005	24 janvier 2006	6 août 2004 Levée non envisagée avant fin septembre	28 juin 2005	Niveau 2 sur 3 secteurs (Argens, Verdon et fleuves côtiers)	Retour à la normale sous avis MISE / 30 septembre 2005	Sauf agriculture dépendant du Canal de Provence (Brge de Ste CROIX bien approvisionné)
						19 juillet 2005	Niveau 2 sur 2 secteurs (Argens, Verdon)		
						1er août 2005	Niveau 2 sur tout le département		
						15 septembre 2005	Retour en situation de vigilance	Retour à la normale sous avis MISE	
	Vaucluse - 84	Arrêté cadre du 15 avril 2005	23 juin	24 janvier 2006	19 juillet 2004 (1er niveau)	15 avril 2005	Niveau 1 sur BV du Lez, Aygues et Ouvèze, Sud-Ouest Mont Ventoux et Nesques	Retour à la normale sous avis comité spécifique / 30 septembre 2005	Exclus de l'alerte le Rhône et sa nappe, les aménagements hydraulique de la Durance et du Verdon,
						24 juin 2005	Niveau 2 sur BV Sud-Luberon et Calavon		
						24 août 2005	Niveau 1 sur BV du Lez, Aygues et Ouvèze, Sud-Ouest Mont Ventoux, Nesques, Sorgues (Fontaine de Vaucluse) et Meyne (ville d'Orange) Niveau 2 sur BV Sud-Luberon et Calavon		

DIREN 208 bis, rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03
Tél : 04 37 48 36 00 – Fax : 04 37 48 36 01 – www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr